



BULLETIN D'INFORMATION ETIAGE N°4 - 2011

Bassin Ellé - Isole - Laïta

09 août 2011



Points importants à retenir

-Après un mois de juin relativement bien arrosé, juillet a enregistré des pluies peu abondantes mais régulières, correspondant à 100-125% des normales de saison.

-Les précipitations de juillet et de la première semaine d'août ne traduisent pas d'amélioration de la situation de la sécheresse hydrologique qui continue à être nettement déficitaire. Les débits des cours d'eau sur le bassin EIL sont faibles mais restent globalement supérieurs au dixième de leur module.

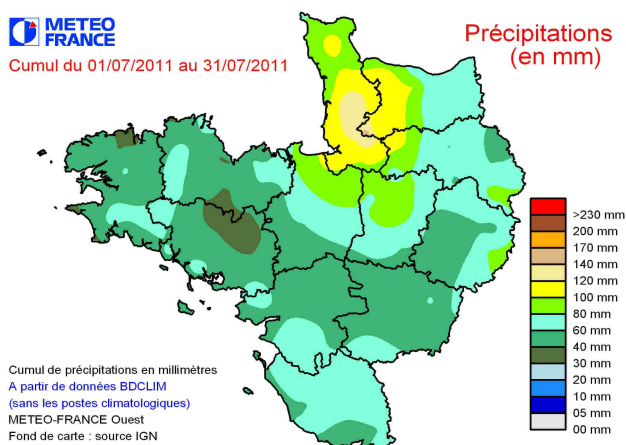
-L'alimentation en eau potable des usagers n'est pas préoccupante à court terme, la baisse de productivité des captages étant compensée par des prélèvements dans les eaux superficielles.

-Toutefois, l'ensemble du bassin EIL est concerné par des mesures de restriction depuis le 1^{er} juin suite aux 2 arrêtés préfectoraux (29 et 56) pris le même jour.

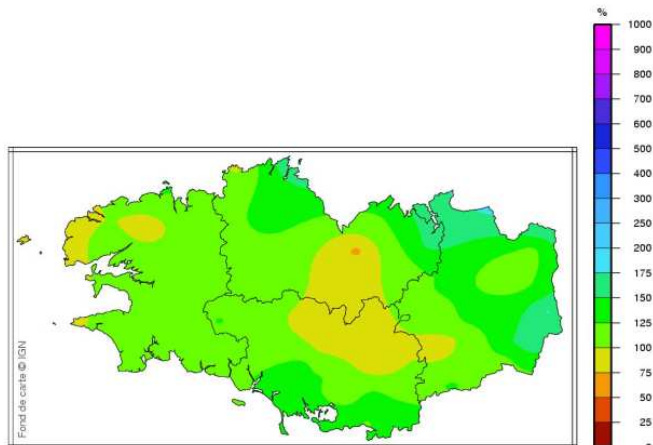
Informations concernant la Météo (source Météo France)



Cumul du 01/07/2011 au 31/07/2011



Cumul de précipitations mensuelles (mm)
Période du 1^{er} au 31 juillet 2011



Rapport à la normale des précipitations (%)
Période du 1^{er} au 31 Juillet 2011

Précipitations :

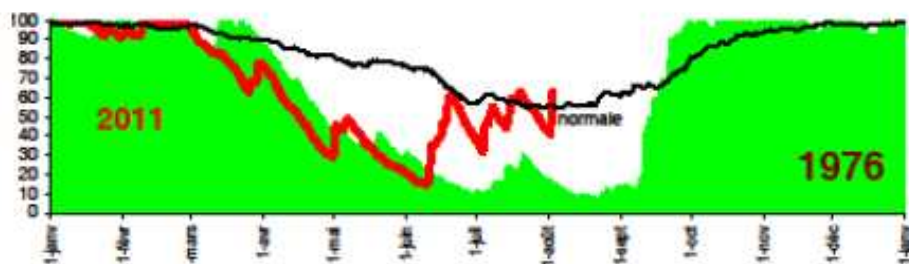
Après un mois de juin relativement bien arrosé, le bassin EIL a connu, au mois de juillet, des pluies peu abondantes mais régulières, avec deux épisodes un peu plus marquants au début et à la mi-juillet. Elles correspondent à 100-125% des normales, pour un cumul allant de 40 à 80mm de précipitation, la partie nord-ouest du territoire ayant été plus fortement arrosée. Nous avons également pu bénéficier de températures moyennes inférieures aux normales.

Pour Riec sur Belon, la pluviométrie a été de 55,7mm du 1^{er} au 31 juillet 2011. Pour Guiscriff, sur la même période, elle a été de 72.4mm.

En ce début du mois d'août, après une première semaine avec de fortes précipitations le 04 (30 à 40 mm) et quelques averses pendant le week-end qui a suivi, le temps redevient plus sec les jours à venir avec des températures en légère hausse.

Indice sécheresse des sols (voir graphe ci-dessous pour Quimper, représentatif du Sud Finistère) :

Après un printemps 2011 plus sec que celui de 1976, les pluies régulières de juin et juillet ont permis d'atteindre à nouveau la normale.



Suivi de l'indice de sécheresse des sols au 03/08/11 (exprimé en %) - QUIMPER
Il qualifie la teneur en eau des sols superficiels (100% = sol saturé ; 0% = sol sec)

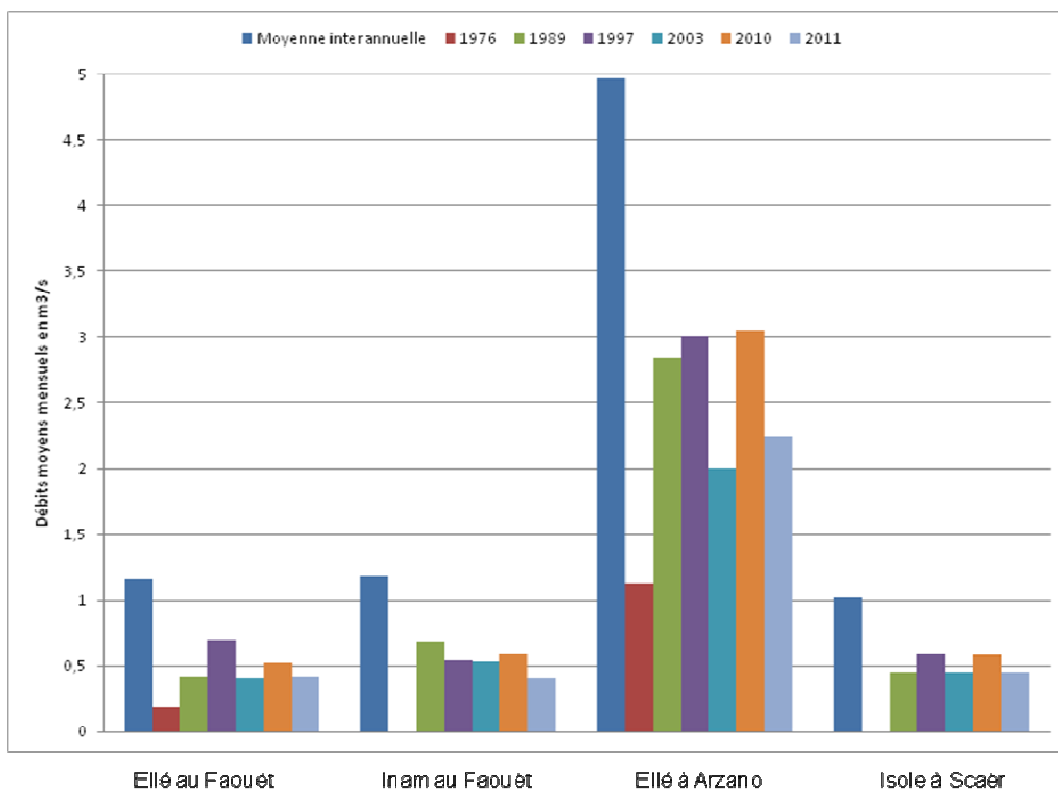
Les cours d'eau (source DREAL – banque Hydro & traitement SMEIL)

Tendance générale :

A l'échelle régionale, les épisodes pluvieux du début du mois et de la mi-juillet ont permis une légère amélioration de la situation. Néanmoins, la dernière semaine de juillet a été sèche (pas plus de 2 mm de pluie pour les secteurs les mieux servis) et les débits sont repartis aussitôt à la baisse. De la même manière, la première semaine du mois d'août plutôt humide, mais aux précipitations inégalement réparties, collecte fréquemment plus de 40mm : les cours d'eau ont réagi en conséquence, en particulier, sur le sud de la région. Cependant, le retour à la baisse est déjà intervenu et ne traduit pas d'amélioration de la situation de la sécheresse hydrologique, d'autant qu'il n'est pas attendu de pluies significatives pour le reste de la semaine.

La situation continue à être nettement déficitaire (autour des quinquennales sèches).

Sur le bassin EIL, les débits mensuels moyens de juin sont faibles, mais très supérieurs à ceux de 1976. Bien que comparables aux années 1989 et 2003 pour l'Ellé au Faouët et l'Isolé à Scaër, le débit moyen de juin sur l'Inam est le plus faible connu (pas de donnée pour 1976 et inférieur à 1989 et 2003). Ces données confirment les mois d'avril et mai.



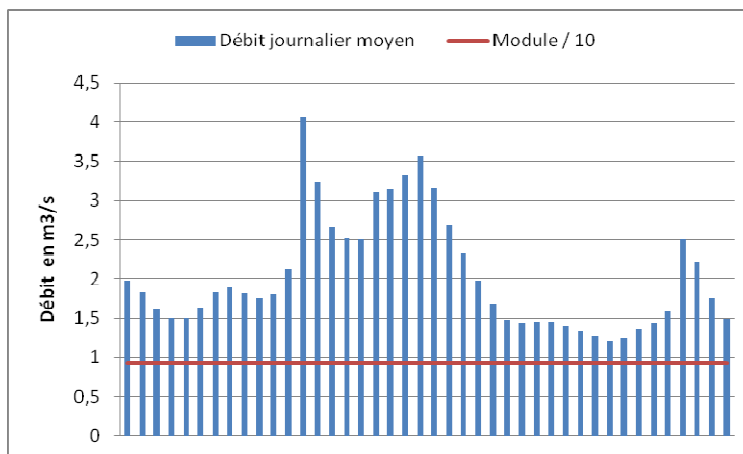
Comparaison des débits mensuels moyens de juin

Les débits aux principaux points du bassin sont présentés ci-après.

1. L'Ellé à Arzano (Pont Ty Nadan)

Le débit à Pont Ty Nadan est a priori supérieur au dixième du module. Après les importantes pluies de juin, la tendance était à la baisse et le débit était de 1.49 m³/s, le 12/07, dernière donnée disponible. Par comparaison à la même date en 2010, il était 1.34 m³/s.

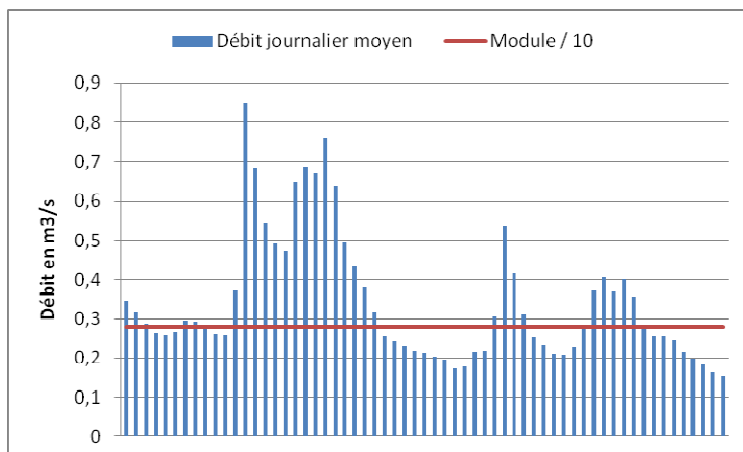
*Débit journalier en m³/s
Du 1^{er} juin au 12 juillet 2011*



2. L'Ellé au Faouët (Grand Pont)

Le débit au Faouët a été inférieur au dixième du module pendant 10 jours en juin et 21 jours en juillet, ce qui n'est toutefois pas exceptionnel. La plus faible valeur connue est de 0.54 m³/s, enregistrée le 31/07. Par comparaison, à la même date en 2010, le débit était de 0.213 m³/s.

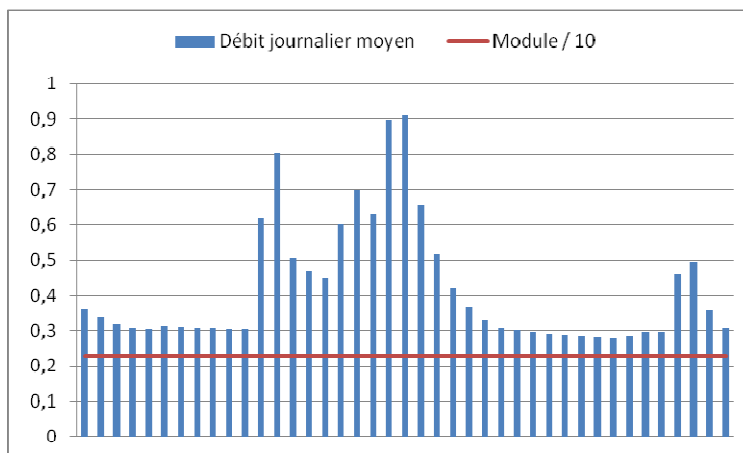
*Débit journalier en m³/s
Du 1^{er} juin au 31 juillet 2011*



3. L'Isole à Scaër (Stang Boudilin)

Le débit à Scaër est a priori supérieur au dixième du module, avec des débits semblant moins varier que sur l'Ellé en fonction de l'absence de précipitations. Le 11/07, dernière donnée disponible, le débit était de 0.307 m³/s. Par comparaison à la même date en 2010, il était 0.256 m³/s.

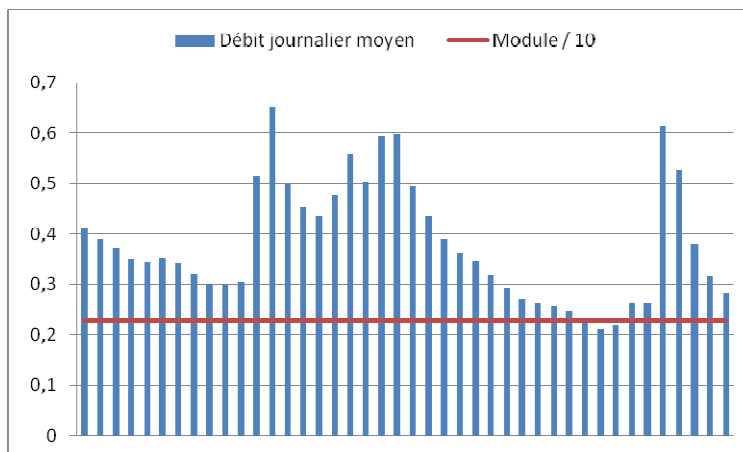
*Débit journalier en m³/s
Du 1^{er} juin au 11 juillet 2011*



4. L'Inam au Faouët (Pont Priant)

Le débit sur l'Inam à Pont Priant est passé sous le dixième du module pendant 3 jours début juillet. Après les pluies du début de ce même mois, la tendance était fortement à la baisse et le débit est inférieur au dixième. Le 12/07, dernière donnée disponible, le débit était de 0.282 m³/s. Par comparaison à la même date en 2010, il était de 0.262 m³/s.

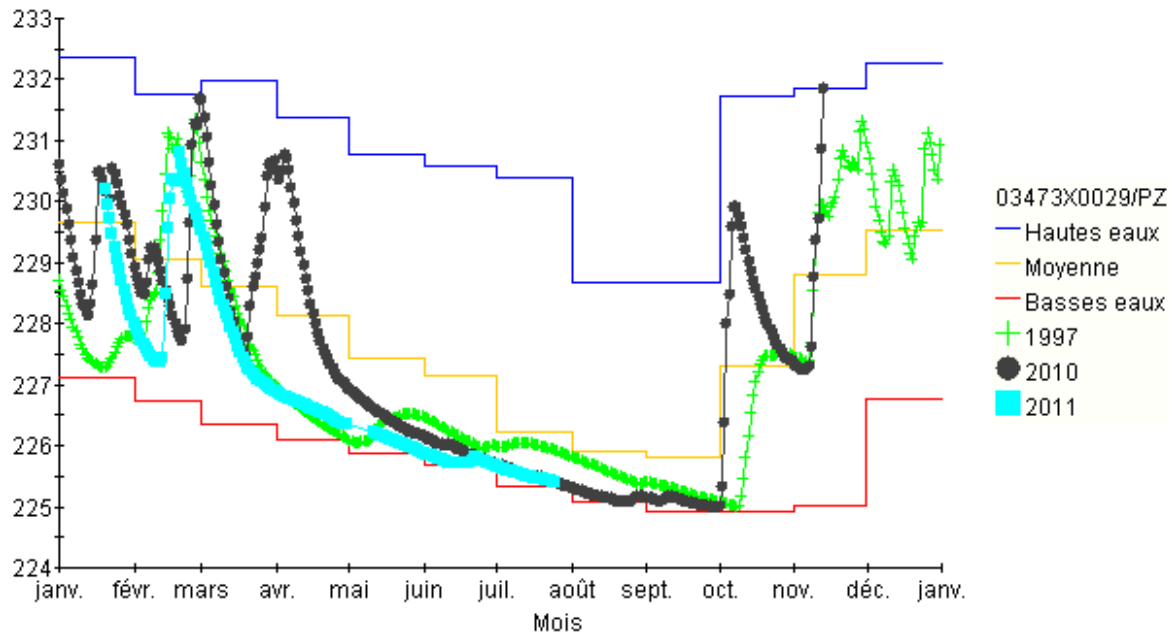
*Débit journalier en m³/s
Du 1^{er} juin au 12 juillet 2011*



Les ressources souterraines (source BRGM)

Pour le bassin EIL, le piézomètre situé à Scaër est au niveau des minima, similaire à 2010 et inférieur à 1997. Par ailleurs, on peut noter le très faible rebond suite aux pluies importantes de juin 2011, ce qui est très différent de l'année 1997.

Cote NGF (m) du piézomètre de code national 03473X0029/PZ



Niveaux de la nappe à Scaër en 1997, 2010 et 2011 (BRGM)

Arrêtés de restrictions dans le 29 et le 56

- **Finistère** : 6 réunions de suivi de la ressource ont déjà eu lieu. Depuis le 1^{er} juin, le bassin EIL est concerné par un arrêté préfectoral visant des mesures de restriction identiques à celles prises sur le département du Morbihan. Un nouvel arrêté court depuis le 13 juillet 2011 et autorise temporairement les collectivités compétentes en matière de production publique d'eau potable, à prélever dans les eaux superficielles dans la limite du respect du vingtième du module inter-annuel, tout en informant la DDTM des volumes prélevés et des débits à l'aval.

L'arrêté du 13 juillet 2011 :

http://www.finistere.sit.gouv.fr/sit_1_ALK/upload/actu/1301/5591_pj_FR_2011_07_13_AP_limitant_usage.pdf

Le communiqué de presse de la Préfecture :

<http://www.finistere.pref.gouv.fr/SommaireSallePresse.htm>

- **Morbihan** : Un arrêté préfectoral a été pris le 1^{er} juin, à l'issue de la réunion du comité sécheresse du même jour. Il concerne la limitation ou la suspension des prélèvements d'eau dans tout le département.

L'arrêté du 1^{er} juin 2011 :

http://www.morbihan.pref.gouv.fr/sections/informations_et_comm1999/actualites/mesures_de_restricti/downloadFile/attachedFile2/ARRETE_SECHERESSE_JUIN_2011.pdf?nocache=1307712920.91

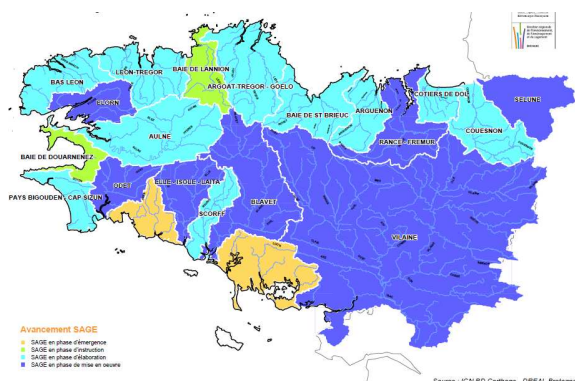
Le communiqué de presse de la Préfecture :

http://www.morbihan.pref.gouv.fr/sections/informations_et_comm1999/actualites/mesures_de_restricti/downloadFile/attachedFile/cp_20110708_ap-secheresse_hr.doc.pdf?nocache=1310140344.82

Parmi les principales mesures de restriction sur le bassin EIL :

- interdiction de laver les voitures hors stations professionnelles
- interdiction de nettoyer les façades et toitures, sauf pour les professionnels
- interdiction de lavage de la voirie sauf usage de balayeuses automatiques
- interdiction de remplir les piscines familiales
- interdiction de vidanger les plans d'eau
- interdiction d'arroser les pelouses, massifs floraux et potagers entre 8h et 20h
- interdiction d'arroser les terrains de sport (stades, golfs...) entre 8h et 20h
- interdiction de remplir les plans d'eau, sauf les retenues collinaires destinées à l'irrigation alimentées par des forages dûment autorisés
- interdiction de l'irrigation agricole entre 11h et 18h, sauf pour les cultures maraîchères, légumières et horticoles, à partir des plans d'eau autorisés.

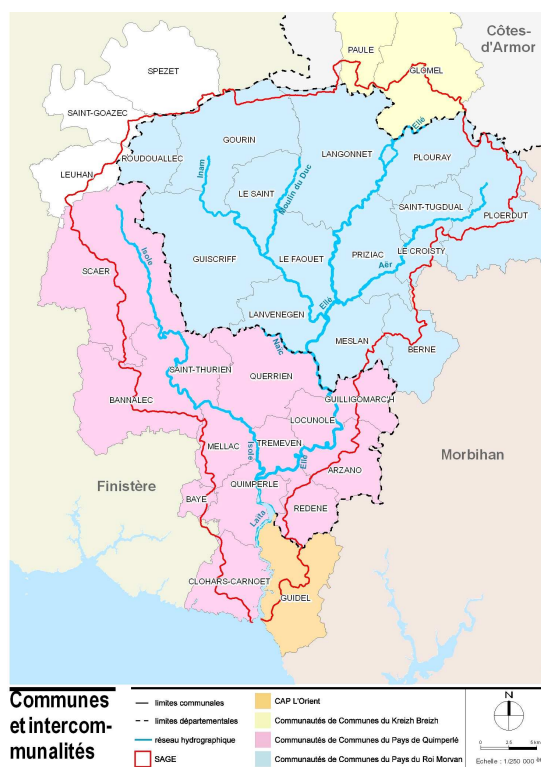
Annexe



Le SAGE EIL a été approuvé le 10 juillet 2009. Le périmètre du SAGE, principalement sur 2 départements (29 et 56), couvre un territoire de 900 km² avec 38 communes totalement ou en partie sur le bassin versant.

La prescription E1-13, liée à l'enjeu « gestion quantitative de la ressource en eau » prévoit la mise en place d'une structure de gestion de crise dite « cellule étiage ».

Cette « cellule étiage », rassemblant l'ensemble des acteurs concernés, s'est réunie une fois en 2010, le 12 juillet



Cours d'eau	Ellé		Isole		Inam
	Code du point nodal	EI1 (point nodal du SDAGE)	EI2	Is (point nodal du SDAGE)	
Localisation					
Station de jaugeage	Pont Ty Nadan à Arzano	Grand Pont au Faouët	Pont Joseph Le Roch à Quimperlé	Stang Boudilin à Scaër	Pont Priant au Faouet
Objectifs de débit (m3/s) réglementaires SDAGE					
DOE	1		0.5		
DSA	0.7		0.3		
DCR	0.5		0.2		
Objectifs de débit (m3/s) SAGE					
Débit de vigilance 1	1.4	0.21	0.63		
Débit de vigilance 2	0.93	0.14	0.42		
Débits caractéristiques des cours d'eau (m3/s)					
Module / 10	0.93	0.28	0.42	0.23	0.23
Module / 20	0.47	0.14	0.21	0.12	0.12

Les objectifs de débit aux principaux points du bassin

DOE : Débit Objectif d'Etiage. C'est le débit moyen mensuel au-dessus duquel il est considéré que l'ensemble des usages est possible en équilibre avec le bon fonctionnement des milieux aquatiques.

DSA : Débit Seuil d'Alerte. C'est le débit moyen journalier au-dessus duquel des restrictions de prélèvements doivent être engagées.

DCR : Débit de Crise. C'est e débit moyen journalier au-dessus duquel il est considéré que l'alimentation en eau potable et la survie des espèces les plus intéressantes du milieu ne sont plus garanties. A ce niveau, toutes les mesures de restriction de prélèvement doivent être prises.

Débit de vigilance 1 : valeur seuil de vigilance de début d'étiage (mai, juin et juillet). Si elle est franchie pendant 3 jours consécutifs, il y a déclenchement d'une réunion de la cellule Etiage.

Débit de vigilance 2 : valeur seuil de vigilance de fin d'étiage (août et septembre). Si elle est franchie pendant 3 jours consécutifs, il y a déclenchement d'une réunion de la cellule Etiage.